

# Le PAR...CHEMIN

Robert Hénault (Kermesse 2016)



## *Mars 2016*

Bonjours à vous tous,

Du nouveau: Le Par...Chemin sur « Facebook » <https://www.facebook.com/pages/Le-Par-Chemin-de-St-Eugene-de-Guigues/333138563533211>

Les messages à faire paraître dans le journal doivent être envoyés par courriel à :

[parchemin@st-eugene-de-guigues.qc.ca](mailto:parchemin@st-eugene-de-guigues.qc.ca)

Ou, apportés les au bureau de Robert Hénault à la Caisse Desjardins.

**Le Par...Chemin est produit bénévolement et est financé grâce aux commanditaires.**

Pour information contactez : Journal : Robert Hénault au (819) 785-2301

Facebook: Andrea Weber à [a.weber@st-eugene-de-guigues.qc.ca](mailto:a.weber@st-eugene-de-guigues.qc.ca)

*Prochaine date de tombée : le 25 mars 2016 à 16h*

<b><u>BINGO DE LA FABRIQUE DE ST-EUGÈNE</u></b>		
<b><u>SPÉCIAL DE PÂQUES</u></b>		
<b>MARDI LE 8 MARS À 20H00 AU CENTRE RÉCRÉATIF DE ST-EUGÈNE</b>		
1- OISEAU MATINAL :		100.00 \$
10- PARTIES RÉGULIÈRES		25.00 \$
1 <sup>er</sup> SPÉCIAL	1 BINGO:	25.00 \$
	<b>2- BINGOS</b>	35.00 \$
	LE TOUR DU FREE	65.00 \$
TOUR SPÉCIAL	2-BINGOS, MÊME CARTE,	200.00 \$
2 <sup>IÈME</sup> SPICAL	1 BINGO:	25.00 \$
	<b>2- BINGOS</b>	35.00 \$
	JEU LE X	65.00 \$
<b>Tirage Moitié-Moitié</b>		
<b>GROS LOT :</b>	2- BINGOS MÊME CARTE:	50.00 \$
	CARTE PLEINE :	1 000.00 \$
	CARTE PLEINE SUIVANTE:	50.00 \$
<b>VALEUR TOTAL DES PRIX :</b>	<b>PLUS DE</b>	<b>2200.00 \$</b>
<b>PRIX D'ENTRÉE :</b>	Bloc de 3 rangées	13.00 \$
	Bloc de 4 rangées	16.00 \$
	Blocs Simple	4.00 \$
	Cartes Supplémentaires	1.00 \$
	Billets Moitié-Moitié	1.00 \$
	Tour Spécial	1.00 \$
<b>BIENVENUE À TOUS.</b>		
<b>LICENCE : Lic.201404014142-1</b>		<b>Interdit aux moins de 18 Ans.</b>

## NOUVELLES DE VOTRE CLUB Les Étincelles de St-Eugène

\* C'est l'hiver dans mon beau pays. Très belles journées ensoleillées, pas de mouches noires, pas de maringouins, pas de coup de chaleur. Faut bien prendre la vie du bon côté.

\*Les activités du Club sont pleinement engagées. Nous avons eu droit déjà à une danse samedi le 20 février et à un gros tournoi régional mardi le 23 février (au moins 90 joueurs) où la bonne humeur a régné durant toute la journée. Vous pouvez être fiers de vos représentants-joueurs. Ils ont en effet remporté la victoire. **Première position.** On nous craint dans les villages voisins... On peut aussi dire un gros merci à Diane Brousseau et son équipe, qui ont préparé le repas, et mené de mains de maîtres les arrangements, prix de présences et prix aux équipes gagnantes. Merci à nos commanditaires pour leurs appoints à cette belle réussite.

\*Nous devons maintenant nous préparer pour la journée des sucres. Le Conseil a décidé de tenir cette belle initiative cette année le **mercredi 16 mars prochain**. Vos responsables de la chaîne téléphonique vont vous appeler à ce sujet pour vous faire connaître le coût et surtout prendre vos réservations.

\*La prochaine grande aventure sera l'Assemblée Générale Annuelle qui sera tenu après la mi-avril. (date à préciser plus tard) Nous la tiendrons comme d'habitude, après la messe lors d'un brunch bien apprécié. Nous compterons aussi sur votre présence pour montrer votre satisfaction à votre Club et à ses dirigeants. Nous avons besoin de vos supports et de vos présences et même de votre aide. Si vous êtes intéressés à faire parti du Conseil, n'hésitez pas à le faire savoir à notre présidente, Diane Brousseau. En effet lors de cette assemblée annuelle il y a toujours des élections et l'implication des bénévoles est nécessaire pour maintenir un club en santé.

Vous avez actuellement un des bons clubs de la région. Il ne tient qu'à vous pour qu'il reste parmi les leaders dans son domaine.

\*Nous vous souhaitons maintenant une belle fin d'hiver et que mars nous délivre de toute cette belle neige qui nous enterre actuellement... mais pas trop vite pour nous inonder quand même.

Lucien le \$\$\$\$

---

## VOTRE ÉGLISE

\*Malgré l'hiver, notre église est toujours debout. Je craignais l'excès de cette belle texture ouatée sur le toit du local de menuiserie, mais les divers avis reçus (à l'unanimité) m'ont rassuré. Cette situation avait été prévue lors de la construction et les trusts dans cette partie avaient été doublés pour résister à un surplus de poids occasionné par les chutes de neige. Et cette année nous avons été gâté à cet effet. Un merci spécial à Ghislain Barrette qui est d'une efficacité exemplaire dans l'entretien des divers accès à nos locaux.

Nous préparons maintenant la grande fête annuelle de Pâques qui arrive le 27 mars cette année. Pour nous c'est tellement près de la date fatidique de 2014. Vous devez vous en souvenir n'est-ce-pas). Mais pour moi c'est l'anniversaire de ma mère (Rose-Alma Bastien) Même si elle n'est plus là depuis déjà plusieurs années, nous nous remémorons son anniversaire à tous les ans.

Comme vous pouvez le constater nous avons repris le train-train normal dans les opérations religieuses de notre communauté. Il y aura bientôt la confirmation de plusieurs enfants du comité. Les cérémonies seront tenues dans les paroisses concernées. Ayons une pensée pour eux dans nos prières.

Bon mois de mars et l'arrivée du printemps pour bientôt j'espère.

Lucien Barrette, (président d'assemblée du Conseil de Fabrique)

# *Lar... Phemin*





## Cercle de Fermières, St-Eugène-de-Guigues

Et bien voilà, le magnifique résultat effectué par nos Fermières couturières. Elles ont confectionné « 52 chapeaux » pour la Société Canadienne du cancer. Encore "MERCI" à toute l'équipe, nous sommes vraiment fières de vous!

Activités à venir en mars:

- **Assemblée mensuelle, mardi le 1er mars**, à 19 h, à notre local. Nous aurons une mini-conférence sur « Les propriétés nutritives des légumineuses », par Denise Chouinard, nutritionniste. Une dégustation suivra où nous pourrons en découvrir quelques recettes. Pour l'occasion, invitez une amie pour y participer.

- **Rencontre de printemps, le 19 mars, à Ville-Marie**, avec inscription, à 9 h.

En ce mois de la nutrition, voici une recette de légumineuses:

### Hummus au chocolat

Rendement 2 ½ tasses

Préparation 10 min.

#### Ingrédients:

1 boîte de 540 ml (19 oz) de pois chiches, rincés et égouttés

5 c. à soupe de cacao

3 c. à soupe de sirop d'érable ou cassonade

¼ tasse de lait

1 c. à thé de vanille

½ tasse de yogourt nature ou vanille

#### Préparation

Déposer les pois chiches, dans le robot culinaire et les hacher le plus finement possible. Ajouter le cacao, le sirop d'érable, le lait et la vanille. Activer le robot pour obtenir une purée complètement lisse. Incorporer le yogourt en pulsant. Déguster, avec des fruits frais, comme trempette ou tartinaade sur craquelins nature ou des rôties.

Fermièrement vôtre,

Lucie Vachon, Comité Communications-Recrutement

**Lucie Naud, a.m.**

Très beau texte de **Mme Denise Bombardier**

À lire!

## In-cursion chez les sœurs

Le Journal de Québec' - 2015-10-31

Nous assistons désormais dans l'indifférence à la mort des communautés religieuses et avec elles à la fin d'un cycle de notre histoire.

J'ai vécu en début de semaine une plongée dans le monde des religieuses. J'étais la seule femme laïque invitée à adresser la parole à plus de 300 religieuses toutes communautés confondues dans le cadre d'un colloque sur leur avenir qui se déroulait à Québec.

Pour mémoire, ces sœurs, aujourd'hui âgées, sont celles qui nous ont éduqués, qui nous ont appris à respecter notre langue et à écrire sans faute. Elles ont créé nos hôpitaux et ont soigné les malades. Certaines se sont battues avec passion pour que les filles accèdent aux études supérieures.

Aujourd'hui, même dans leur grand âge, elles s'occupent des démunis et consacrent le reste de leur vie aux itinérants, aux grands malades, aux mourants, aux femmes violentées.

## **RESPECT DE L'AUTRE**

Deux jours passés avec elles et l'on retrouve la sérénité, le calme, la discipline et une politesse qui ne sont que l'expression extérieure du respect de l'autre. Je les observais. Sages, pendant les exposés, elles prenaient des notes avec leur écriture appliquée qu'elles ont transmise durant des générations aux enfants du Québec.

Pourquoi sont-elles si spontanément ouvertes au dialogue même lorsqu'on ne partage pas leurs points de vue? Un grand nombre d'entre elles s'affichent comme d'ardentes féministes et leur langue est bien moins convenue que celle de la plupart des prêtres qui se sont adressés à elles durant le colloque.

Les sœurs n'ignorent pas que leur avenir est derrière elles. Que leur engagement d'une «vie consacrée» ne trouve aucun écho dans la société d'aujourd'hui. À

part quelques films qui ont voulu leur rendre justice, dont *La passion d'Augustine* de la cinéaste Léa Pool qui a écrit le scénario en collaboration avec Marie Vien, peu de Québécois happés par la turbulence de la décléricalisation des années 60 et 70 leur ont exprimé leur gratitude.

Or, ces religieuses dont la vie fut dédiée à Dieu, mais aussi à nous, les Québécois, sont les dernières témoins de notre histoire religieuse qui fut aussi sociale et culturelle.

## **DES FEMMES FORTES**

Combien de Québécois, croyants ou non, se remettent en question comme les religieuses rencontrées cette semaine? J'ai croisé des femmes fortes qui ont dirigé leurs communautés avec une efficacité administrative que devraient leur envier beaucoup de gestionnaires d'aujourd'hui.

Combien de gens de 70 à plus de 80 ans consentent à s'occuper des démunis, à écouter de jeunes drogués, des femmes agressées avec compassion et une absence de jugement moral?

Nous assistons désormais dans l'indifférence à la mort des communautés religieuses et avec elles à la fin d'un cycle de notre histoire.

Vivant désormais en petits groupes, les sœurs plus actives peuvent encore apporter une contribution à ce Québec en désarroi, en quête de sens, d'identité et de fraternité.

Les sœurs semblent plus sereines que nous. La bonne humeur qu'elles dégagent n'est certainement pas étrangère au fait qu'elles partagent un esprit communautaire en contradiction avec l'individualisme qui triomphe désormais dans la société et qui nous éloigne les uns des autres.

Et si les sœurs incarnaient le meilleur de ce que nous avons été et que nous n'avons su transmettre à nos enfants les rendant orphelins de quelques valeurs humanistes sans lesquelles la vie en société est une jungle?

## Chronique horticole:

### Mieux vaut prévenir que guérir, même au jardin!

C'est décourageant de voir nos plantes de jardins dépérir lorsqu'arrive la belle saison! Nous allons jusqu'à les arracher au lieu de les soigner, car bien souvent nous ne savons pas quoi faire quand des problèmes surviennent!

Voici deux produits à faible impact, pour les jardiniers comme moi, qui jardinent de façon naturelle, sans produits chimiques et qui veulent prévenir les problèmes avant le début de la saison!

### Huile de dormance et bouillie soufrée



**Qu'est-ce que l'huile de dormance?** L'huile de dormance est en fait de l'huile horticole (huile minérale) appliquée en période de dormance. Ce pesticide à faible impact sert à traiter les arbres et les arbustes sujets aux attaques d'insectes et d'acariens. Il peut être employé pour lutter contre plusieurs organismes nuisibles, notamment les cochenilles et les tétranyques sur certains arbres et arbustes.



Tétranyques ayant survécu à l'hiver sur une branche de pommier.



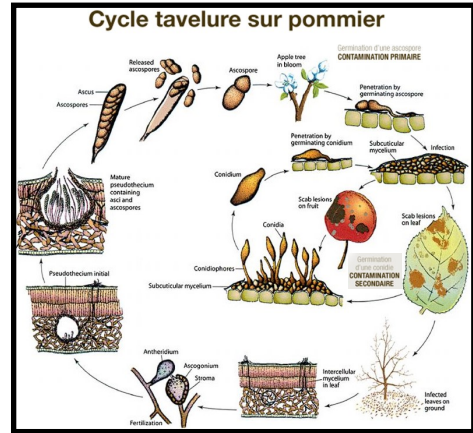
Cochenilles ayant survécu à l'hiver sur un arbre.

**Qu'est-ce que la bouillie soufrée?** La bouillie soufrée (chaux soufrée) est surtout utilisée sur les arbres et les arbustes comme fongicide (contre

les maladies fongiques comme la tavelure du pommier par exemple).



Dégâts de la tavelure du pommier sur feuilles et fruits



Cycle de développement de la tavelure (maladie fongique)

**Quelles sont leurs utilités?** L'huile de dormance est une huile minérale servant à enrayer les ravageurs qui passent l'hiver sous l'écorce des arbustes et des arbres. La présence du produit sur l'écorce crée une barrière entre l'air et le ravageur. Celui-ci meurt parce qu'il est privé d'oxygène. Le produit doit être mélangé avec de l'eau et vaporisé à l'aide d'un pulvérisateur. En période de dormance, l'huile de dormance peut être combinée à la chaux soufrée conformément aux recommandations du fabricant.

La bouillie soufrée est un composé chimique à base de soufre et de chaux. La chaux soufrée empêche la germination des spores (cellules reproductrices) et affecte la croissance des champignons. Le produit doit être mélangé avec de l'eau et vaporisé à l'aide d'un pulvérisateur. En période de dormance, la chaux soufrée peut

être combinée à de l'huile de dormance conformément aux recommandations du fabricant.

Pour les deux produits il est important que la solution recouvre uniformément toutes les parties des plantes à traiter jusqu'au point d'égouttement.

**Quel est le moment idéal pour appliquer ces produits?** L'huile horticoles et la bouillie soufrée peuvent être employées en période de dormance (au printemps, avant l'éclosion des bourgeons) ou à plus faible concentration pendant la période de croissance.

En période de dormance, l'huile horticole peut être ou non, combinée à la bouillie soufrée, conformément aux recommandations du fabricant. L'huile horticole doit être vaporisée avant l'ouverture des bourgeons, lorsqu'il n'y a pas de risque de gel ou de pluie dans les 24 heures suivant l'application. Pour que le traitement soit plus efficace, il est préférable d'attendre que les températures de jour atteignent 12 à 15°C pendant 3 à 4 jours. Une application trop hâtive ne donnera pas de résultats satisfaisants. Par contre, si l'huile est vaporisée trop tardivement (lorsque les bourgeons commencent à ouvrir ou sont déjà ouverts), elle peut endommager plusieurs végétaux.

Pendant la période de croissance, il faut respecter un délai de 30 jours entre une application d'huile horticole et un traitement à la bouillie soufrée conformément aux recommandations du fabricant.

Mises en garde: lisez TOUJOURS l'étiquette des produits avant tout traitement, afin de connaître le mode d'application, les précautions à prendre lors du traitement (port de masque, gants, lunettes et autres protections) les risques de phytotoxicité pour certains végétaux, etc. Gardez toujours les pesticides hors de la

portée des enfants. L'étiquette du produit vous indiquera également sur quels végétaux NE PAS appliquer le produit!

**Note:** Une loupe est un outil fort utile pour l'identification des insectes nuisibles. Voici deux compagnies qui offrent des loupes de grande qualité à prix abordable.

Le Naturaliste <http://www.lenaturaliste.ca/fr/categories.php?cat=12>

Lee Valley <http://www.leevalley.com/fr/home/Search.aspx?action=n>

**N.B.** Certains textes et images des pages de cette chronique sont tirés des sources suivantes:

*Jardin botanique de Montréal (Espace pour la vie)*

*Manfra (Ontario Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs)*

*Manuel d'Intrants Bio (CETAB+)*

*Bayer-Agri.fr*

En attendant que les journées soient assez chaudes



pour appliquer ces produits de dormance sur les végétaux, profitez des magnifiques paysages d'hivers que Dame Nature nous offre en ce moment!

Andrea Weber, horticultrice

13 mars 2016

**N'oubliez pas!!!!**

Dans la nuit de  
**Samedi**



nous avançons l'heure



Luc Blanchette

Député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue

Ministre délégué aux Mines

Ministre responsable de la région

Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

Québec

## POURQUOI LES BACS NE SONT ILS PAS TOUJOURS RAMASSÉS?

Il arrive fréquemment que nous recevions des appels pour des bacs non ramassés. Souvent, c'est parce que le citoyen a mis son bac au chemin le matin et que le camion était déjà passé! Ou bien, parce que les bacs ne sont pas identifiés adéquatement. Le mauvais positionnement des bacs en bordure de route est une autre cause.

### Un petit rappel concernant l'heure de dépôt des bacs en bordure des routes:

Les opérateurs partent de l'Écocentre vers **4 h 30 du matin**, donc selon les secteurs, les bacs peuvent être ramassés très tôt. **Il est donc important que les bacs soient mis au chemin la veille de la collecte.** Nous comprenons qu'avec la neige, ce n'est pas toujours évident, mais nous ne repasserons pas une 2<sup>e</sup> fois dans une municipalité parce que des bacs ont été mis au chemin en retard.

### L'identification des bacs:

Les opérateurs nous rapportent que plusieurs bacs sont non identifiés ou mal identifiés. C'est-à-dire que certains citoyens utilisent, par exemple, leurs bacs verts pour y mettre des poubelles, mais ceux-ci ne sont pas identifiés à cet effet. Nous recevons alors des plaintes comme quoi leurs poubelles n'ont pas été ramassées, quand dans les faits, celles-ci n'étaient pas dans un bac noir! Ou, nous ramassons leur bac vert lors de la collecte du compost (en croyant que c'est ce qu'il y a dedans), mais il s'avère que ce sont des déchets ce qui a comme conséquence de contaminer notre plateforme!

**Il est donc important** que les citoyens qui utilisent leurs bacs pour des déchets qui diffèrent de la couleur convenue pour le type de matière **identifient convenablement ces bacs avec des pictogrammes correspondant au contenu du bac.**

Vous pouvez vous procurer les pictogrammes officiels aux coûts de 2.25\$ auprès de votre municipalité. Pour une utilisation occasionnelle, nous vous suggérons d'apposer le pictogramme sur une surface rigide (carton, chloroplaste, aluminium ...). Ce montage pourra être fixé de façon temporaire sur votre bac. Ceci vous permet, par la suite, de réutiliser le bac pour sa vocation initiale.

Par contre, si vous avez un constant besoin de dénaturer un bac pour un type de déchet, nous vous conseillons de vous procurer un bac d'extra correspondant à ce déchet.

### Le positionnement des bacs en bordure de route:

Afin d'optimiser la collecte des matières résiduelles, vous devez placer adéquatement vos bacs en bordure de rue.

1. Vous devez positionner votre bac à un (1) mètre de la rue (lorsque possible);
2. Les roues doivent être du côté de la propriété, pas de la rue;
3. Le couvercle du bac doit être fermé et libre de tout débris ou rebus.
4. Il doit y avoir un espace libre de 60 cm (2 pi.) entre deux bacs ou entre le bac et tout obstacle.

Votre collaboration est essentielle et nous vous en remercions.

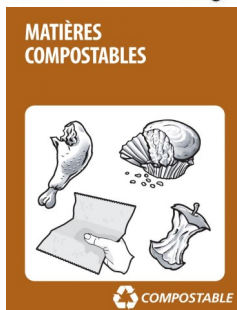


## IDENTIFICATION OFFICIELLE DES BACS

### 1- LA COULEUR



### 2- LES PICTOGRAMMES



## Ateliers de théâtre



Centre communautaire de St-Eugène-de-Guigues

STAGE POUR ENFANTS

8 à 11 ans

Samedis 19 et 26 mars 2016

Formatrice : Louise Lavictoire

Coût : 100\$

12 heures d'ateliers au total

Information - Inscription :

819 - 765-2671

Les voisins d'en haut

[info@lesvoisinsdenhaut.ca](mailto:info@lesvoisinsdenhaut.ca)



1,2,3...  
**on trie**



**FIERS D'ÊTRE VERTS**

### MAISON AYANT PASSÉ AU FEU

Les maisons ayant passé au feu doivent être envoyées directement au lieu d'enfouissement technique (LET) de Rouyn-Noranda. Il est donc important de vous assurer que votre compagnie d'assurance remboursera les frais de disposition de votre maison, en cas de sinistre.

### MARCHE AU RALENTI

La marche au ralenti des véhicules à moteur consiste à laisser tourner inutilement le moteur d'un véhicule immobilisé. Cette pratique est à la fois néfaste pour la santé, pour l'environnement, mais également pour le véhicule. En effet, un véhicule qui tourne au ralenti pollue deux fois plus que lorsqu'il roule à 50 km/h et un moteur qui tourne au ralenti plus de 10 secondes consomme plus d'essence que le fait de couper le contact pour le redémarrer ensuite. En hiver, 30 secondes suffisent pour chauffer le moteur d'un véhicule. En fait, rouler lentement sur les premiers 4 km est le meilleur moyen d'y parvenir!

**TRUCS ET ASTUCES**

# Mars 2016



pretnumerique.ca



PRETNUMERIQUE.CA est une plateforme qui permet aux lecteurs québécois d'emprunter des livres numériques en se branchant au site Web de leur bibliothèque. Ces emprunts sont chrono-dégradables, c'est-à-dire qu'ils s'effaceront automatiquement à la fin de la période de prêt. Les livres ainsi téléchargés pourront ensuite être lus sur différents supports : liseuses, tablettes, ordinateurs, téléphones intelligents, etc.,



## LA GRANDE DICTÉE

### Du Témiscamingue

Le 17 mars 2016  
à 9h00

**7500\$  
en prix**

- **Pour toute la population (aucun frais) :**

Vous présenter au CENTRE COMMUNAUTAIRE DE ST-EUGÈNE (salle du haut)  
4, 1<sup>ère</sup> Avenue Ouest

Pour les élèves demandez à votre enseignant(e)

- **Pour tester vos connaissances à domicile (non admissible aux prix) :**

La dictée sera diffusée sur les ondes de TV Témis

Pour plus d'information :



819-629-2420 poste 2029

Éducation,  
Enseignement  
supérieur  
et Recherche

Québec



Accueil / Référence



[www.aideagressionsexuelle.com](http://www.aideagressionsexuelle.com)

"Il y a autant de conséquences qu'il y a de victimes d'agressions à caractère sexuel."

## PERSONNES-RELAIS

Chantal, acupunctrice	819-765-2700	Jacinthe, coct	819-625-2500
Isabelle, massothérapeute	819-622-1221	Jeanne, APEHT	819-622-1126
Yann, ostéopathe	819-629-7795	Karine, Travail de milieu	819-629-4536
Anik, Travail de milieu	819-629-8762	Stéphanie, Centre de Femmes	819-622-0111
Fany, Carrefour Jeunesse Emploi	819-622-2538	Janine, CALACS du Témiscamingue	819-622-0777
Sandra, Carrefour Jeunesse Emploi	819-622-2538	Mireille, CALACS du Témiscamingue	819-622-0777
Danielle, Centre de Femmes	819-622-0111	France, Centre Frère Moffet	819-629-2144
	819-765-2313		

LISTE COMPLÈTE : [WWW.AIDEAGRESSIONSEXUELLE.COM](http://WWW.AIDEAGRESSIONSEXUELLE.COM)

# Soirée amateur

Le club du Relais de l'amitié de Laverlochère vous invite à sa 3e soirée de talents amateurs d'ici!

*(musique, chant, danse, etc.)*

**Samedi le 05 mars 2016 dès 16h**

À la salle du pavillon de Laverlochère

\*Un souper est prévu à compter de 18h au coût de **15\$ par personne**

*\*Inscriptions: Bibianne Laurence-Gélinas 819.726.7537*

**Apportez votre boisson!**

**Venez vous amuser et découvrir nos talents**  
**Bienvenue à tous :)**



## Activités spéciales « semaine de relâche »

### À Angliers!

**Judi le 3 mars:**

\* **13h à 16h**

- Bricolage à la salle Simard
- Disco-patin avec animations amusantes
- Hockey cosom

**Vendredi le 4 mars:**

\* **11h à 15h30**

- Atelier Cuistot!
- Une image vaut mille mots
- Diner sur place (**apportez votre diner**)
- Randonnées de raquette sur le lac, feu de camp et guimauves  
(*raquettes disponibles sur place*)
- Glissade

**Samedi le 05 mars:**

\* **13h à 17h**

#### **Journée création d'une forteresse collective!!**

Toute la population est invitée à venir créer un fort dans une ambiance festive;  
Feu de camp, guimauves, chocolats chauds, musique, etc.

\*Animations, glissade, patinage libre et surprises sur place!

C'est **GRATUIT** pour tous :)



- ♦ **Apportez vos raquettes, il y aura quelques paires de disponibles sur place.**
- ♦ **Une collation santé sera fournie à tous les jours.**
- ♦ **Toutes les activités auront lieu soit dans la cour du centre communautaire, à la Salle Simard ou à l'aréna.**
- ♦ **Prix de participation.**
- ♦ **5 ans et - = Accompagné d'un parent**

## Venez jouer dehors avec nous!!

**CES ACTIVITÉS SONT OFFERTES PAR LE COMITÉ LOISIRS ET SPORTS, L'ORDET  
ET LA BIBLIOTHÈQUE D'ANGLIERS**

Pour information: 819-765.5111 # 225

LICENCE #110201507017050-01

**TV BINGO**   
AU PROFIT DE VOTRE TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE

TOUS LES MERCREDIS 18 H CANAL 97 & 22 [WWW.TVTEMIS.NET](http://WWW.TVTEMIS.NET)

# BINGO SPÉCIAL PÂQUES

Mercredi 23 mars à 18 h



**SIGNE + 200 \$**  
**CARTE PLEINE 1500 \$**

EN PLUS DU BONANZA

ACHETEZ VOS CARTES CHEZ UN DÉPOSITAIRE PRÈS DE CHEZ VOUS  
ET JOUER EN SYNTONISANT TV TÉMIS AUX CANAUX 97 OU 22  
SUR LE CÂBLE OU [WWW.TVTEMIS.NET](http://WWW.TVTEMIS.NET) 8\$ POUR 6 CARTES

## Corporation Pavillon Tête-du-Lac

Les personnes intéressées à s'inscrire sur la liste d'attente du Pavillon Tête-du-Lac (HLM) doivent s'inscrire à l'avance pour avoir la possibilité d'obtenir un logement dans cet établissement.

Les logements sont des 3 1/2, situés au 15, rue Ontario à Notre-Dame-du-Nord.

Les conditions d'admissibilité sont :

Avoir complété et remis au responsable **La demande de logement à prix modique**, ainsi que tous les documents nécessaires à l'étude de votre demande;

Être autonome et avoir 65 ans et plus (si vous êtes un couple, l'un des deux doit avoir un minimum de 65 ans et l'autre un minimum de 60 ans);

Les appartements sont des **logements sans fumée**; il est **interdit** de fumer à l'intérieur.

Pour obtenir un formulaire de demande ou pour toute information, contactez Marilyne Lavallée après 19 h, au 819 723-2730, ou par courriel à [marie\\_muse66@hotmail.com](mailto:marie_muse66@hotmail.com)





## MRC de Témiscamingue

Angliers \* Béarn \* Belleterre \* Duhamel-Ouest \* Fugèreville \* Guérin \* Kipawa \* Laforce \* Laniel (LVO) \*  
Latulipe-et-Gaboury \* Laverlochère \* Lorrainville \* Moffet \* Nédélec \* Notre-Dame-du-Nord \* Régnigny \*  
St-Bruno-de-Guigues \* St-Edouard-de-Bebré \* St-Eugène-de-Guigues \* Témiscaming \* Ville-Marie

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209 • Ville-Marie (Québec) J9V 1X8  
Téléphone : 819 629-2829 / Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728) • Télécopieur : 819 629-3472  
Courriel : [mrc@mrctemiscamingue.qc.ca](mailto:mrc@mrctemiscamingue.qc.ca) • Site Internet : [www.mrctemiscamingue.org](http://www.mrctemiscamingue.org)

### AVIS PUBLIC

#### ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE

#### PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

AVIS est donné par la directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRC de Témiscamingue, que trois assemblées de consultation publique sur le Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, adopté le 21 octobre 2015 conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, se tiendront comme suit :

#### ASSEMBLÉES PUBLIQUES

##### 1<sup>re</sup> assemblée

Date : jeudi 24 mars 2016

Heure : 19 h

Lieu : Guérin

Adresse : 516, rue St-Gabriel Ouest (salle Polyvalente)

##### 2<sup>e</sup> assemblée

Date : mercredi 30 mars 2016

Heure : 19 h

Lieu : Laverlochère

Adresse : 11, rue St-Isidore Ouest (salle Le Pavillon)

##### 3<sup>e</sup> assemblée

Date : jeudi 31 mars 2016

Heure : 19 h

Lieu : Témiscaming

Adresse : 20, rue Humphrey (salle du Club de l'Âge d'Or au Centre)

Ces assemblées de consultation publique seront présidées par une commission formée de représentants de différents milieux (affaires, syndical, sociocommunautaire et protection de l'environnement) ayant pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Les personnes, groupes et organismes qui le souhaitent peuvent déposer des mémoires lors des assemblées de consultation publique ou les acheminer au préalable par courriel à [katy.pellerin@mrctemiscamingue.qc.ca](mailto:katy.pellerin@mrctemiscamingue.qc.ca) ou par la poste au bureau de la MRC de Témiscamingue au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209, Ville-Marie (Québec) J9V 1X8. La date limite pour soumettre un mémoire est le 4 avril 2016.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Témiscamingue peut être consulté au bureau de la MRC de Témiscamingue et au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures normales d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Web de la MRC ([www.mrctemiscamingue.org](http://www.mrctemiscamingue.org)).

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Katy Pellerin, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles, par téléphone au 819 634-2233, poste 23 ou par courriel à [katy.pellerin@mrctemiscamingue.qc.ca](mailto:katy.pellerin@mrctemiscamingue.qc.ca).

Donné à Ville-Marie, ce 28 janvier 2016.  
La directrice générale – secrétaire-trésorière,  
Lyne Gironne

---

## SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

### MISE EN CONTEXTE

En 2005, la MRC adoptait son premier Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Selon l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les PGMR doivent être révisés tous les cinq ans.

La MRC de Témiscamingue a donc adopté, le 17 décembre 2014, une résolution confirmant son intention d'amorcer la révision de son PGMR, enclenchant ainsi le processus d'adoption du projet de PGMR. Le 21 octobre 2015, la MRC a adopté le projet de PGMR qui permet de dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par la MRC et d'établir les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Le PGMR doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles, c'est-à-dire le secteur résidentiel, le secteur industriel, commercial, institutionnel (ICI) et le secteur de la rénovation, de la construction et de la démolition (CRD). Il doit mener à la réalisation des objectifs nationaux fixés par le gouvernement du Québec.

### CONTENU

Le contenu du projet de PGMR respecte les éléments prévus par la *Loi sur la qualité de l'environnement* et cadre avec les orientations et objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de son Plan d'action quinquennal en vigueur. On retrouve à l'intérieur du document 6 chapitres :

- 1) Une description du territoire d'application;
- 2) L'organisation administrative de la MRCT (mention des municipalités locales visées par le plan, ententes intermunicipales, répartition des responsabilités, etc.);
- 3) Un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles (recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles et des installations présentes sur le territoire);
- 4) Un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire : résidentiel, ICI et CRD pour l'année 2013;
- 5) Un diagnostic territorial et une description des orientations et des objectifs ciblés par le PGMR;
- 6) Un plan d'action 2016-2020 permettant l'atteinte des objectifs fixés, incluant un budget, un calendrier de mise en œuvre et un programme de surveillance et de suivi.

Lors de la première version du PGMR, la MRC de Témiscamingue s'était donné comme objectif d'atteindre 65 % de valorisation de l'ensemble des matières résiduelles générées sur le territoire, ce qui était très ambitieux à l'époque puisque nous n'atteignons que 4 % de mise en valeur selon les tonnages connus.

Plusieurs actions ont été réalisées et d'autres ont été modifiées et/ou améliorées afin de respecter les diverses lois et réglementations en vigueur. Dans l'ensemble, la grande majorité des matières résiduelles générées sur le territoire ont été prises en charge et des investissements ont été mis de l'avant afin de les gérer selon leur filière respective.

La MRC de Témiscamingue a été bien au-delà des objectifs qu'elle s'était fixés et a dépassé toutes les mesures qu'elles s'étaient données (de 2004 à 2008).

L'actuel projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) prévoit 25 mesures à réaliser de 2016 à 2020 afin d'atteindre les 8 orientations que la MRC s'est données :

- 1) Réduire la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement;
- 2) Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI;
- 3) Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI;
- 4) Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques;
- 5) Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition;
- 6) Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi;
- 7) Encourager les générateurs à poser des gestes concrets;
- 8) Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants.

Un des grands enjeux de ce projet de PGMR est l'implantation d'un incinérateur. Celui-ci permettra d'améliorer la gestion du résidu ultime (bac noir) et ainsi réduire le coût des déchets qui représente actuellement plus de 30 % du budget de gestion des matières résiduelles de la MRC.

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du PGMR, la MRC prévoit réaliser et diffuser annuellement un bilan de son état d'avancement. Le Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) de la MRC poursuivra également son mandat d'étudier et de recommander au conseil des maires les dossiers relatifs à la gestion des matières résiduelles sur le territoire.

(MRCT, 28 janvier 2016 / kp)

## MRC de Témiscamingue

Angliers \* Barn \* Belletere \* Duchesne-Ouest \* Fugèreville \* Guérin \* Kipawa \* Laforce \* Lévis (DNO) \*  
Lévis-est-Gaboury \* Laverlochère \* Lorrainville \* Maffes \* Nédélec \* Notre-Dame-du-Nord \* Rimigny \*  
St-Basile-de-Guigues \* St-Basile-de-Patry \* St-Eugène-de-Guigues \* Témiscamingue \* Ville-Marie

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209 • Ville-Marie (Québec) J0V 1X8  
Téléphone : 819 629-2829 / Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728) • Télécopieur : 819 629-3472  
Courriel : mrc@mrcstemiscamingue.qc.ca • Site Internet : www.mrcstemiscamingue.org



# PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2016-2020



Projet de plan de gestion adopté par le conseil de la MRC de Témiscamingue  
le 21 octobre 2015

25/01/2016

[www.mrcstemiscamingue.org/wp-content/uploads/2016/02/PGMR-2016-2020.pdf](http://www.mrcstemiscamingue.org/wp-content/uploads/2016/02/PGMR-2016-2020.pdf)

**CE DOCUMENT EST DISPONIBLE POUR CONSULTATION**

**1- AU BUREAU MUNICIPAL**

**2- SUR LE SITE DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE:**

<http://www.mrcstemiscamingue.org/wp-content/uploads/2016/02/PGMR-2016-2020.pdf>

## RénoRégion

Le programme RénoRégion a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence.

La Société d'habitation du Québec (SHQ) assume les coûts du programme RénoRégion. La [Société canadienne d'hypothèques et de logement](#) peut également y contribuer. La SHQ l'administre et en confie l'application à l'échelle locale aux municipalités régionales de comté (MRC) et à certaines municipalités.

### Admissibilité

Le programme s'adresse aux propriétaires-occupants d'un logement qui est situé sur un territoire admissible et qui présente une ou des défauts majeurs.

Le revenu annuel du ménage du propriétaire-occupant ne doit pas dépasser le revenu maximal admissible, lequel varie selon la taille du ménage et la région où il habite.

Autres conditions d'admissibilité :

- Le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le propriétaire qui fait la demande d'aide financière. Précisons que :
  - le bâtiment doit compter au plus deux logements, dont celui du propriétaire-occupant;
  - la partie résidentielle d'un bâtiment à vocation mixte (ex. : commerce au rez-de-chaussée et logement à l'étage) est admissible si elle répond aux autres conditions du programme.
- La valeur de la résidence, excluant la valeur du terrain, ne doit pas dépasser la valeur maximale établie par la municipalité ou la MRC. Celle-ci ne peut dépasser 100 000 \$.
- Le propriétaire n'est pas admissible au programme s'il a bénéficié des programmes RénoVillage ou Logement abordable Québec – volet Nord-du-Québec au cours des dix années précédant sa demande, ou du programme Réparations d'urgence au cours des cinq dernières années.

### Municipalités admissibles

Le programme RénoRégion s'applique à l'ensemble des municipalités qui ont moins de 15 000 habitants ou qui sont situées dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Dans le cas des municipalités de 15 000 habitants ou plus, le programme est applicable aux secteurs non desservis par un réseau d'aqueduc ou d'égout.

Le programme ne s'applique pas aux villes de Gatineau et de Laval ni aux agglomérations de Longueuil, de Montréal et de Québec. Les villages nordiques et les réserves indiennes n'y sont également pas admissibles.

### Aide offerte

Le programme RénoRégion prévoit une subvention qui est versée uniquement lorsque les travaux sont terminés.

Cette subvention peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$.

Le coût des travaux admissibles est le coût le plus bas entre celui de la plus basse soumission reçue, celui qui est facturé par l'entrepreneur et celui qui est établi à partir de la liste de prix en vigueur pour le programme.

Le montant de la subvention est établi en multipliant le coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles par le pourcentage d'aide financière auquel vous avez droit. Ce pourcentage varie selon l'écart entre le revenu de votre ménage et le niveau de revenu applicable, lequel dépend de la région où vous habitez et de la taille de votre ménage.

### Travaux admissibles

Le logement doit nécessiter des travaux d'au moins 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs défauts majeurs concernant au moins l'un des éléments suivants :

- murs extérieurs
- ouvertures
- saillies
- toiture
- structure
- électricité
- plomberie
- chauffage
- isolation thermique

Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la [Régie du bâtiment du Québec](#) (RBQ), doivent débiter après avoir été approuvés par la municipalité ou la MRC et doivent être terminés dans les six mois suivant la date où ils ont été autorisés.

### Inscription au programme

#### Déroulement de la démarche

- Vous devez d'abord [communiquer avec votre municipalité ou votre MRC](#), selon le cas. On déterminera si votre demande est admissible au programme et on vous indiquera, le cas échéant, les documents que vous devez fournir pour constituer votre dossier.
- Par la suite, un inspecteur accrédité ira visiter le bâtiment pour dresser la liste des travaux admissibles qui seront consignés dans un devis.
- Sur la base de ce devis, vous devrez obtenir une ou des soumissions d'entrepreneurs possédant une licence appropriée de la RBQ et transmettre à votre municipalité ou à votre MRC la soumission de l'entrepreneur qui exécutera les travaux.
- La municipalité ou la MRC complètera votre dossier et, si tout est conforme, vous fera parvenir un certificat d'admissibilité indiquant le montant auquel vous aurez droit à la fin des travaux si toutes les conditions du programme sont respectées. Ce document autorisera également le propriétaire à commencer les travaux.
- Lorsque les travaux seront terminés, l'inspecteur accrédité ira vérifier s'ils ont été réalisés conformément au devis et fera rapport à la municipalité ou à la MRC. Sur approbation de celle-ci, la somme à laquelle vous avez droit vous sera versée.

### Pour information

Nadia Gauthier  
Comptable et responsable  
des programmes d'habitation  
819 629-2829 (poste 223)

[nadia.gauthier@mrctemiscamingue.qc.ca](mailto:nadia.gauthier@mrctemiscamingue.qc.ca)

## Quels sont les crédits d'impôts disponibles pour les aidants?

En tant que proche aidant d'âiné et selon votre situation, vous pouvez bénéficier - directement ou indirectement - de différents crédits d'impôt accordés au niveau fédéral et provincial.

### Gouvernement Fédéral | Agence de revenu du Canada

#### Montant pour aidants familiaux

Si vous prenez soin d'une personne ayant une déficience des fonctions physiques ou mentales, vous pourriez avoir le droit de demander un ou plusieurs des montants suivants : montant pour époux ou conjoint de fait, montant pour une personne à charge admissible ou montant pour aidants naturels.

Pour être admissible, la personne doit être âgée de 18 ans ou plus et être à votre charge en raison d'une déficience des fonctions physiques ou mentales.

Rendez-vous sur la page [Montant pour aidants familiaux](#) sur le site Web de l'Agence du revenu du Canada pour plus de détails. Vous y trouverez notamment des informations sur le crédit d'impôt pour aidants familiaux qui est présenté à travers une [vidéo explicative](#).

#### Montant pour personnes handicapées

Votre proche pourrait demander ce crédit d'impôt non remboursable (montant qui réduirait son impôt à payer) s'il est admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH).

Pour obtenir plus de renseignements, consultez le guide [Renseignements relatifs aux personnes handicapées](#)

### Gouvernement provincial | Revenu Québec

#### Le crédit d'impôt pour aidant naturel

Ce crédit d'impôt est un crédit remboursable, qui comporte trois volets :

- Crédit d'impôt que peut demander un aidant

naturel prenant soin de son conjoint

- Crédit d'impôt que peut demander un aidant naturel hébergeant un proche admissible (autre que le conjoint)
- Crédit d'impôt que peut demander un aidant naturel cohabitant avec un proche admissible (autre que le conjoint)

Pour connaître les conditions et en savoir plus sur ce crédit d'impôt, cliquez : [http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/credits/hebergement\\_parent/default.aspx](http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/credits/hebergement_parent/default.aspx)

#### Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques

Votre proche pourrait demander ce crédit d'impôt non remboursable (montant qui réduirait son impôt à payer) s'il avait, au cours d'une année, une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques. Cette déficience doit être attestée par un professionnel de la santé.

De façon générale, pour être considérée comme grave et prolongée, la déficience de votre proche doit :

- avoir duré ou il est prévu qu'elle dure au moins 12 mois consécutifs,
- avoir limité de façon marquée sa capacité à accomplir une activité courante de la vie quotidienne (voir, parler, entendre, marcher, éliminer, s'alimenter, s'habiller, fonctionner quotidiennement faute de capacités mentales ou physiques nécessaires)

#### Autres mesures fiscales

Il existe d'autres mesures fiscales, comme par exemple : maintien à domicile des aînés, frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie, relève benévole, répit à un aidant naturel, personnes à charge ou encore frais médicaux.

Pour plus d'information, consultez les pages [Crédits d'impôt](#) et [crédits d'impôt pour les aînés et leurs proches](#) sur le site Web de Revenu Québec.

# Le Curateur public : son rôle, sa mission



## Le Curateur public du Québec

*À la rencontre de la personne*

Pour la protection des  
personnes inaptes et de leurs  
biens p. 2

Mieux vaut prévoir p. 4

Privilégier la famille p. 5

Témoignage d'un père pour sa  
fille p. 6

Être à l'écoute des besoins  
p. 7

La gestion des patrimoines  
p. 8

*Dans l'intérêt de la  
personne...*

Québec 

<http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr>

## Le curateur public du Québec, Normand Jutras Pour la protection des personnes inaptes et de leurs biens



Bien connaître la personne inapte, son milieu de vie, ses goûts, ses valeurs, ses aspirations, pour ensuite agir dans son intérêt avec le plus grand des respects est un des défis majeurs du Curateur public.

Le curateur public veille à la protection de près de 42 500 personnes représentées par un tiers, dont plus de 13 000 sont sous sa responsabilité directe. Il doit donc s'assurer que ces personnes et leur patrimoine sont protégés de la façon la plus adéquate possible.

### Un rôle unique

Quand aucun proche n'est en mesure de le faire, le curateur public veille à ce que les personnes inaptes, souvent seules et isolées, soient protégées dans le respect de leurs droits et de leurs intérêts, pour la sauvegarde de leur autonomie.

Cela implique de faire toutes les démarches nécessaires pour que les personnes qu'il représente reçoivent les soins, les services et les revenus auxquels elles ont droit. Le curateur public est soutenu dans sa fonction par plus de 650 employés répartis dans les différents bureaux du Curateur public au Québec.

La nature des interventions est aussi variée que l'on peut l'imaginer puisqu'il s'agit de répondre à l'ensemble des besoins des personnes inaptes. Il peut s'agir, par exemple, d'intervenir auprès des ministères, des organismes ou des entreprises qui leur fournissent des services. D'autres fois, il faut consentir aux soins que leur état requiert, lorsqu'elles ne peuvent le faire, ou encore, accepter un changement de leur lieu d'hébergement.

Le Curateur public veille aussi à produire leurs déclarations fiscales et à ce qu'elles soient représentées devant les tribunaux, si elles en ont besoin. Plus largement, il s'assure que tous les besoins de la personne sont couverts, que ce soit pour se nourrir, s'habiller, se loger ou se divertir.

Qu'il s'agisse des familles d'accueil, du personnel du Curateur public, ou de celui du réseau de la santé et des services sociaux – qui héberge la très grande majorité des personnes que le curateur public représente –, tous sont animés par le désir de donner la meilleure vie possible aux personnes inaptes.

### Curateur public ou curatelle publique?

Autrefois appelé Curatelle publique, l'institution porte le nom de Curateur public. La personne nommée en vertu de la loi pour veiller à la protection des personnes inaptes, et qui dirige l'institution, porte également le titre de curateur public ou curatrice publique (avec un c minuscule), selon qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme. On utilise l'expression curatelle publique seulement pour désigner un type de régime de protection public.

## Avec soutien et surveillance

### Un rôle de soutien

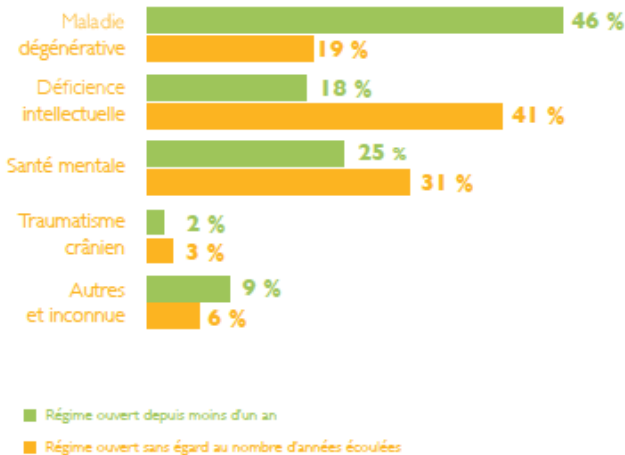
Le curateur public a aussi pour mandat d'assister des personnes, qui sont tuteur ou curateur d'un adulte inapte de leur entourage, et d'exercer une surveillance de leur administration dans le cadre d'un régime de protection privé. Les tuteurs et curateurs privés doivent d'ailleurs fournir un rapport annuel d'administration. Le personnel du Curateur public accompagne ces proches en les informant sur leur rôle et en demeurant disponible pour répondre à leurs questions.

Cette responsabilité s'étend aussi, dans certains cas prévus par la loi, à veiller à la bonne administration des tuteurs qui gèrent les biens des mineurs.

### Un pouvoir d'enquête

La loi confie au curateur public un pouvoir d'enquête. Tous les ans, près de 350 signalements d'abus envers des personnes incapables sont traités. Chaque fois, le Curateur public du Québec intervient pour vérifier si la personne est victime d'abus ou de maltraitance.

### Adulte sous régime de protection public



### Saviez-vous que :

46 % des nouveaux régimes de protection publics ouverts en 2013-2014 visent des personnes atteintes d'une maladie dégénérative.

## Saviez-vous que :

plus du tiers des Québécois et des Québécoises ont fait leur mandat en prévision de l'Inaptitude. Parmi les personnes âgées de 55 ans ou plus, cette proportion augmente à 53,2 % (sondage réalisé en 2010).



p. 4

## Et si, un jour, vous deveniez incapable de gérer vos biens et de vous occuper de vous-même? **Mieux vaut prévoir**

Des centaines de milliers de Québécois et de Québécoises présentent, à divers degrés, une altération de leurs facultés mentales. Qu'on songe simplement aux quelque 225 000 personnes qui ont une déficience intellectuelle, aux 100 000 autres qui souffrent de la maladie d'Alzheimer, ou encore à celles qui sont touchées par des troubles mentaux plus ou moins graves. Certaines d'entre elles sont incapables de s'occuper d'elles-mêmes ou de leurs biens, de façon partielle ou totale.

Lorsque ces personnes sont bien entourées, elles n'ont pas besoin d'un régime de protection. Leurs proches s'occupent d'elles et veillent à leurs intérêts.

Pour d'autres, l'ouverture d'un régime de protection plus formel – tutelle ou curatelle – est la solution privilégiée. C'est alors le tribunal qui décide du type de mesures à mettre en place, toujours en tenant compte de l'intérêt de la personne inapte à protéger.

## **Le mandat en prévision de l'inaptitude**

Une autre avenue existe cependant : celle du mandat qu'une personne prépare en prévision de son inaptitude. C'est le moyen par excellence pour une personne de préciser ses volontés, au cas où elle deviendrait inapte, de prévoir qui sera son mandataire et quelles responsabilités lui seront confiées.

Le mandat respecte donc la volonté de la personne et lui permet de choisir, à l'avance, son représentant légal pour le jour où elle aura besoin d'être protégée.

Quelle qu'en soit la forme, le mandat donné en prévision de l'inaptitude n'est exécutoire qu'après avoir été homologué par un tribunal, à la suite d'une évaluation médicale et psychosociale qui confirme l'inaptitude et le besoin de protection. Le greffier de la cour informe systématiquement le Curateur public des mandats qui sont homologués et ceux-ci sont tous consignés dans un registre public accessible sur notre site Web.

**On peut** communiquer avec un notaire ou avec un avocat, ou se procurer le formulaire du mandat en cas d'inaptitude aux Publications du Québec ou gratuitement sur le site Web du Curateur public au [www.curateur.gouv.qc.ca](http://www.curateur.gouv.qc.ca).

## Ouverture d'un régime de protection Privilégier la famille

*Votre mère montre des symptômes de la maladie d'Alzheimer? Votre frère, victime d'un traumatisme crânien, n'est plus capable de s'occuper de ses biens? La maladie mentale de votre sœur s'aggrave?*

Lorsqu'un de vos proches ne peut plus s'occuper de lui-même ou de ses affaires à la suite d'une maladie, d'un accident ou d'une perte d'autonomie liée au vieillissement, que pouvez-vous faire pour lui? Vous devez avant tout penser au bien-être et à la sécurité de la personne devenue vulnérable.

Si la personne est bien entourée par ses proches et qu'elle a peu de biens à gérer, il n'est pas nécessaire d'ouvrir un régime de protection. On pourra plutôt utiliser des moyens de représentation courants, tels que le pouvoir de représentation (aussi appelé mandat domestique), la procuration et l'administration par un tiers.

### Quand y a-t-il besoin de protection?

Sur le plan juridique, il y a besoin de protection lorsqu'une personne inapte doit être assistée ou représentée

### Le conseil de tutelle

Le conseil de tutelle a pour mandat d'assister le tuteur ou le curateur de la personne vulnérable. Il doit s'assurer que celui-ci agit dans l'intérêt de cette personne. Il donne aussi certaines autorisations et surveille l'administration du représentant légal.

Le Curateur public, pour sa part, joue aussi un rôle d'assistance auprès du représentant légal et du conseil de tutelle pour leur permettre de bien s'acquitter de leurs responsabilités. Il surveille l'administration des tutelles et des curatelles et s'assure que la personne inapte est convenablement représentée.

dans l'exercice de ses droits civils. Ce besoin peut être causé par l'isolement, la durée de l'incapacité, la nature ou l'état des affaires de la personne.

Dans le cas où un régime de protection s'avère nécessaire, le Curateur public du Québec privilégie la prise en charge de la personne vulnérable par sa famille ou par ses proches, car ce sont eux qui la connaissent le mieux. On aura alors recours à des mesures de protection juridique qui diffèrent suivant la gravité de l'incapacité et selon qu'elle est permanente ou temporaire. Ce sont le mandat en prévision de l'incapacité, le régime avec conseiller, la tutelle ou la curatelle.

En dernier recours, lorsqu'une personne majeure inapte a besoin d'être protégée, qu'elle n'a pas de famille ou que ses proches ne peuvent s'occuper d'elle et de ses biens, le Curateur public assume sa représentation légale. C'est le tribunal qui le désignera pour veiller au bien-être de cette personne et pour préserver son autonomie.



Qu'est-ce que l'incapacité?

Une personne est inapte lorsqu'elle est incapable de prendre soin d'elle-même ou d'administrer ses biens.



p. 5

## Saviez-vous que :

plus de 8 600 régimes privés pour des majeurs inaptes sont sous la surveillance du Curateur public.

## Régime de protection privé Témoignage d'un père pour sa fille

En 1995, un père de famille vit un drame : il perd sa femme et l'un de ses fils dans un accident d'automobile. Alors que lui-même et son autre fils s'en tirent avec des blessures mineures, sa fille, alors âgée de six ans, subit une grave commotion cérébrale qui la laissera avec un déficit de l'attention permanent.

À la majorité de sa fille, ce père avait à déterminer la mesure de protection la plus appropriée à sa situation et à ses capacités. « Je tenais à ce qu'elle conserve une certaine autonomie, affirme-t-il. Car malgré son handicap, elle était capable de réfléchir et de prendre certaines décisions. »

C'est alors qu'il a sollicité l'aide du Curateur public afin de discuter de la protection la mieux adaptée pour sa

filles. **Nadine Deschênes**, qui y était alors agente d'aide à la représentation privée, s'est occupée de son dossier. « Notre mission est d'offrir un soutien au représentant légal d'une personne majeure, afin qu'il soit bien informé de ce que son rôle implique. Nous avons rapidement constaté que le père était en mesure de bien assumer ce rôle. »

**« Elle a aidé ma fille à conserver son autonomie et à mener une vie normale. »**

« Mme Deschênes a compris notre point de vue et elle a aidé ma fille à conserver son autonomie, dit le père. Aujourd'hui, ma fille a son permis de conduire et elle mène une vie normale. J'en suis très heureux pour elle. »

## La tutelle des biens du mineur

En plus de prendre soin de leurs enfants, les parents (ou le tuteur datif) ont la responsabilité de s'occuper des biens de ceux-ci jusqu'à ce qu'ils atteignent la majorité.

Un des rôles du Curateur public consiste à aider les parents à remplir cette tâche lorsque la valeur des biens du mineur excède 25 000 \$. Il les informe de leurs obligations et les accompagne dans l'exercice de leurs responsabilités. Il a également le mandat de surveiller leur administration dans l'objectif de protéger les biens de l'enfant et d'agir dans son intérêt.

Par ailleurs, il a le pouvoir d'enquêter s'il constate des irrégularités en analysant le rapport qui lui est fourni tous les ans, ou si quelqu'un lui signale un abus.

Le Curateur public du Québec a un rôle similaire à jouer lorsqu'une personne autre que les parents (qu'on appelle tuteur datif) prend en charge le patrimoine d'un mineur, quelle que soit la valeur de celui-ci. Cette situation survient généralement lorsque les parents de l'enfant sont décédés ou lorsque le tribunal a jugé que ces derniers n'étaient pas en mesure d'assumer leurs responsabilités parentales.

Le Curateur public assiste et soutient plus de 4 000 tuteurs des biens d'un enfant mineur.

## Régime de protection public Être à l'écoute des besoins

Il arrive qu'à l'ouverture d'un régime de protection, les curateurs et curatrices délégués constatent que ni la famille ni un proche ne peuvent prendre en charge la personne devenue inapte. C'est souvent à ce moment qu'un juge nomme le Curateur public pour représenter cette personne.

**Isabelle Gagné** est curatrice déléguée dans la région de Québec-Bellechasse. Elle est passionnée par son travail, qui lui permet d'aider certaines des personnes les plus vulnérables de la société. « C'est un travail qui exige polyvalence, empathie, ouverture d'esprit et sens des responsabilités », souligne-t-elle.

**« Notre travail est gratifiant. Les gens nous apprécient. »**

Un curateur délégué est responsable d'environ 150 personnes incaptes en moyenne. Il les rencontre et maintient

un lien personnalisé avec elles, évalue leurs besoins et voit au suivi de leur cas.

Il établit leur budget et s'assure qu'elles sont accompagnées dans certaines situations, par exemple lors d'une comparution devant un tribunal.

Isabelle doit être à l'écoute des besoins des personnes qu'elle représente et elle se déplace souvent pour les rencontrer. « C'est un travail gratifiant. Les gens nous apprécient », dit-elle.

Au terme du régime, le Curateur public percevra des honoraires pour la requête d'ouverture de ce régime et pour le travail de représentation de la personne. Il y renoncera si le patrimoine de la personne est alors insuffisant.



## Pour contrer les abus

Lorsque des situations de maltraitance, de négligence ou d'abus se présentent, l'un des mandats du Curateur public est d'analyser les signalements qu'il reçoit ou de les rediriger vers la ressource appropriée.

Le Curateur public s'assure de la prise en charge des signalements qui concernent :

- ◆ une personne sous tutelle ou curatelle publique;
- ◆ une personne dont l'inaptitude a été constatée par une évaluation médicale, mais qui ne bénéficie pas encore d'un régime de protection ou d'un mandat homologué;
- ◆ le patrimoine d'un enfant mineur.

**Pour les personnes incaptes :**

- ◆ Le Curateur public du Québec  
514 873-4074 ou 1 800 363-9020  
[www.curateur.gouv.qc.ca](http://www.curateur.gouv.qc.ca)  
(page Signalements, dans la section Nous joindre)

**Pour toute autre personne victime d'exploitation ou d'abus, il existe diverses ressources :**

- ◆ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse  
514 873-5146 ou  
1 800 361-6477  
[www.cdpcj.qc.ca](http://www.cdpcj.qc.ca)
- ◆ Ligne Aide Abus Aînés  
1 888 489-ABUS (2287)
- ◆ Protecteur du citoyen  
Québec : 418 643-2688  
Montréal : 514 873-2032  
Sans frais : 1 800 463-5070
- ◆ Les commissaires aux plaintes et à la qualité des services du réseau de la santé et des services sociaux

## Saviez-vous que le Curateur public :

- produit plus de 26 000 déclarations fiscales par année;
- administre des actifs d'environ 422 millions de dollars;
- gère près de 500 immeubles et terrains.

Curateur public du Québec  
600, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H3B 4W9

Téléphone : 514 873-4074  
Sans frais : 1 800 363-9020  
Site Web : [www.curateur.gouv.qc.ca](http://www.curateur.gouv.qc.ca)



La reproduction des textes est autorisée à la condition de mentionner la source.

Decembre 2014

## La gestion des patrimoines

Plus de **120 spécialistes** assurent la gestion des biens au Curateur public. Dès l'ouverture d'un régime de protection d'une personne inapte, le Curateur public établit l'inventaire de ses biens et de ses avoirs. Une fois cet inventaire complété, un fiduciaire prend connaissance de la situation financière de la personne représentée dans son ensemble. Il dresse les états financiers, établit un plan de gestion et effectue, en collaboration avec les curateurs délégués, une planification financière globale basée sur son patrimoine, ses revenus et ses besoins.

Plusieurs actions sont posées afin de récupérer tous les revenus auxquels les personnes ont droit et assurer le paiement de leurs frais d'hébergement, de leurs dépenses pour allocations personnelles et autres dépenses récurrentes. Par exemple, plus de **183 millions** de dollars de prestations diverses (assistance-emploi, pension de vieillesse, régie des rentes, etc.) sont récupérés annuellement et plus de **26 millions** de dollars sont versés aux personnes incapables chaque année en allocations personnelles, à même leur patrimoine.

De plus, le Curateur public administre, selon une politique et une procédure très précise, un portefeuille de placements de près de **248 millions** de dollars. De même, il doit gérer un parc immobilier de près de **500 immeubles et terrains** avec tout ce que cela comporte : inspection des édifices, entretien et réparations lorsque nécessaires, déménagement des personnes et de leurs biens, location, entreposage et paiement des comptes courants d'utilité publique tels que l'électricité, le téléphone et le câble.

Le Règlement d'application de la Loi sur le curateur public prévoit la facturation d'honoraires pour les services reliés à la gestion des biens des personnes incapables que le Curateur public représente, qui tient compte de la condition financière de la personne.

IL ÉTAIT LÀ POUR VOUS

S'IL DEVIENT INAPTE

SEREZ-VOUS LÀ POUR LUI ?

514 873-4074  
1 800 363 9020  
[WWW.CURATEUR.GOUV.QC.CA](http://WWW.CURATEUR.GOUV.QC.CA)

Curateur public Québec

## Capsule : Cuisine

Votre cuisine est un laboratoire qui sert à faire des expériences culinaires délicieuses et originales, mais les feux de cuisson peuvent rapidement la transformer en zone sinistrée. Les feux de cuisson sont aussi la principale cause des brûlures subies dans un incendie domestique. Le meilleur moyen de se protéger, c'est d'être conscient des dangers potentiels et de les gérer de manière proactive.

### Conseils à suivre pour prévenir les brûlures et feux de cuisson

- Les feux de cuisson peuvent survenir et se propager en quelques secondes. Demeurez dans la cuisine lorsque vous cuisinez, en particulier si vous utilisez des corps gras ou que vous cuisinez des aliments à température élevée;
- Portez des vêtements bien ajustés ou remontez vos manches si vous utilisez le four. Les vêtements amples ou à manches longues peuvent facilement prendre feu;
- Éloignez les lavettes, serviettes en papier et gants de cuisine de la cuisinière. En principe, seules les casseroles et poêles devraient être sur les éléments chauffants;
- Ne vous laissez pas distraire! Soyez conscient des distractions qui peuvent vous faire quitter la cuisine. Si vous devez répondre à la porte ou converser longuement au téléphone, par exemple, éteignez d'abord la cuisinière;
- Tournez les poignées des casseroles vers l'intérieur pour éviter de renverser leur contenu et pour empêcher les enfants de les attraper;
- Si vos facultés sont affaiblies par l'alcool, des médicaments ou un manque de sommeil, par exemple, n'utilisez ni la cuisinière, ni le four, ni aucun autre appareil de cuisson;
- Ayez toujours le couvercle approprié de chaque appareil de cuisson que vous utilisez à portée de la main. Si un appareil de cuisson prend feu, placez le couvercle sur le récipient pour étouffer les flammes. N'essayez pas de déplacer un appareil de cuisson en flammes, car vous risqueriez d'attiser les flammes et de propager le feu;
- N'essayez jamais d'éteindre un incendie causé par un corps gras avec de l'eau. Dans la mesure du possible,

déposez sur la poêle à frire un couvercle étanche pour étouffer les flammes. Si vous ne pouvez maîtriser l'incendie immédiatement, quittez rapidement les lieux avec votre famille et faites le 9-1-1;

- Nettoyez régulièrement votre cuisinière et vos brûleurs, car une accumulation de graisse peut facilement prendre feu;
- Si quelque chose prend feu dans le four à micro-ondes, laissez la porte fermée et débranchez-le;
- Enseignez les rudiments de la sécurité en cuisine à vos enfants. Les enfants qui apprennent à cuisiner devraient être encadrés par un adulte responsable en tout temps;
- Si vous vous brûlez, faites couler de l'eau froide sur la brûlure pendant cinq à dix minutes. Si la brûlure est grave, consultez un médecin;
- Lorsque vous avez fini de cuisiner, éteignez rapidement les brûleurs, le four ou l'appareil de cuisson. Prenez l'habitude de vérifier plutôt deux fois qu'une que tous les appareils sont éteints avant de quitter la cuisine;
- Ne laissez jamais une friteuse allumée sans surveillance. Renouvelez régulièrement la graisse de friture (environ toutes les 10 utilisations), car de la graisse usée peut comporter un risque d'incendie;
- Ne jetez jamais d'eau sur une friteuse en feu. Vous ne ferez qu'empirer la situation. L'eau peut occasionner une énorme boule de feu;
- Utilisez une friteuse homologuée CSA pour la friture;
- Nettoyez régulièrement le grille-pain. Les miettes restantes peuvent provoquer un incendie;
- Posez les plats très chauds loin du bord du comptoir de cuisine ou de la cuisinière pour éviter qu'ils soient renversés accidentellement;
- Placez un extincteur de fumée opérationnel loin de la cuisinière, mais dans la cuisine ou à proximité de celle-ci. Apprenez à vous en servir.

François Gingras  
Technicien en prévention des incendies  
Coordonnateur en sécurité incendie  
819 629-2829, poste 240  
francois.gingras@mrotemiscamingue.qc.ca

# Zar... Phemin



**Organisme Régional de Développement Éduco-Témis**

**4-B, Mgr Moreau Est – 2<sup>ème</sup> étage  
St-Bruno-de-Guigues, Québec, J0Z 2G0**

**Téléphone : (819) 728-3195**

**Télécopieur : (819) 728-2071**

**Adresse messagerie direction: [ordet@mrctemiscamingue.qc.ca](mailto:ordet@mrctemiscamingue.qc.ca)**

**Adresse messagerie adj. adm.: [adj.adm.ordet@hotmail.com](mailto:adj.adm.ordet@hotmail.com)**

Type d'activité : **Cours**  
Le titre de l'activité : **Excel de base (10 heures)**  
Date : Samedi de mars (à déterminer)  
Heure : De 9 h à 15 h  
Lieu : À la bibliothèque de Fugèreville  
Personne-ressource : M. Marc Philippe

**VOUS POUVEZ APPORTER VOTRE ORDINATEUR PORTABLE OU UTILISER LES ORDINATEURS DE LA BIBLIOTHÈQUE**

**Le cours débutera dès que le nombre de participants sera suffisant.**

Si vous êtes intéressé(e) à participer à cette activité ou si vous souhaitez obtenir davantage d'informations, veuillez contacter : Mme Gaétane Cloutier, au (819) 748-2561

Type d'activité : **Atelier**  
Le titre de l'activité : **Cuisine en trois temps**  
Date : Le jeudi, 3 mars 2016  
Heure : À 19 h  
Lieu : À la salle du Conseil municipal de Notre-Dame-du-Nord  
Personne-ressource : Mme Liette Glaude, nutritionniste

Vous apprendrez à faire vos préparations d'aliments secs dans des pots Masson, pour les temps pressés ou pour vos étudiants. La saine alimentation est aussi au programme.

**Veillez noter que nombre de participants est limité et l'inscription est obligatoire**

Si vous êtes intéressé(e) à participer à cette activité ou si vous souhaitez obtenir davantage d'informations, veuillez contacter : Mme Cécile R. Perreault, au (819) 723-2004

Type d'activité : **Cours**  
Le titre de l'activité : **Base en cuisine**  
Date : À déterminer  
Heure : À déterminer  
Lieu : À l'école Marcel-Raymond de Lorrainville  
Personne-ressource : À confirmer

**Veillez noter que le nombre de participants est limité à quinze (15), alors inscrivez-vous rapidement.**

**Cours 1 :** Fond de volaille, mayonnaise et vinaigrette maison, sauce crémeuse poivre et champignons.

**Cours 2 :** Pâte fraîche maison et cuisson de viande.

Si vous êtes intéressé(e) à participer à cette activité ou si vous souhaitez obtenir davantage d'informations, veuillez contacter : Mme Céline Vachon, au (819) 629-3405, Mme Yvette Vachon, au (819) 622-0874

# Mars 2016

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
	<b>RELÂCHE</b> SCOLAIRE 2016 DU 29 FÉVRIER AU 4 MARS	1 	2	3	4  Biblio	5
6	7	8 B I N G O  	9	10	11  Biblio	12
13  N'oubliez pas!!!! Dans la nuit de Samedi à dimanche pour arranger l'école	14 Conseil Municipal 8 h 15	15 	16	17  bonne saint patrick	18  Biblio	19  Printemps
20 	21	22 	23	24	25  Par...Chemin  Biblio	26
27  Joyeuse pâques	28	29 	30	31		

## Le 8 mars...

*C'est la volonté de s'affirmer  
et de faire des choix  
C'est le refus de l'injustice  
et de la violence  
C'est aussi réaliser  
l'importance des luttes  
pour mettre fin  
aux inégalités  
entre les sexes*



La journée internationale de la femme est célébrée le 8 mars et trouve son origine dans les manifestations de femmes au début du XXe siècle, en Europe et aux États-Unis, réclamant l'égalité des droits, de meilleures conditions de travail et le droit de vote. Elle est officialisée par les Nations unies en 1977, invitant chaque pays de la planète à célébrer une journée pour les droits des femmes.

La journée de la femme fait partie des 87 journées internationales initiées ou reconnues par l'ONU. C'est une journée de manifestations à travers le monde : l'occasion de revendiquer l'égalité, de faire un bilan sur la situation des femmes dans la société. Traditionnellement les groupes et associations de femmes militantes préparent des manifestations partout dans le monde, pour faire aboutir leurs revendications, améliorer la condition féminine, fêter les victoires et les avancées.

# Merci à tous nos commanditaires



**Desjardins**  
Caisse du Témiscamingue

Coopérer pour créer l'avenir

Centre de services St-Eugène

Lundi 10h à 11h30—12h30 à 15h  
Mercredi 10h à 11h30—12h30 à 15h  
Jeudi 14h30 à 18h

Téléphone: 819.785.6000  
Télécopieur: 819.785.3512

ACCÈS D

Toujours disponible  
24 h sur 24  
(1-800-224-7737)

Accès Internet au  
[www.desjardins.com](http://www.desjardins.com)



## GASTON RÉNOVATION enr.

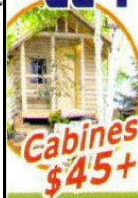


Rénovation de tout genre,  
intérieur et extérieur

(819) 785-2102

St-Eugène de Guigues  
JOZ 3L0

## LE P'TIT PARADIS.com CAMPING



St-Eugène-de-Guigues Qc.

819-785-2432

MINI-  
GOLF  
PUBLIQUE



## COCO neige



Déneigement et sablage  
(819) 629-9919

Claude [COCO] Fournier

## Studio Détente Dany Hubert

esthéticienne

épilation à la cire et massage de détente

11 Première Avenue Est  
St-Eugène de Guigues

sur rendez-vous au 819 785-2327



## LES ENTREPRISES N. VACHON

(9002-7939 Québec inc.)

304, Lac Cameron

St-Eugène-de-Guigues, Québec, JOZ 3L0

**Entrepreneur général et spécialisé**

(Excavation - Construction - Rénovation - Coffrage, etc.)



R.B.Q. no 8000-4385-61

Tél : 819-785-2124

Fax : 819-785-2224



## Christine Moore

Députée d'Abitibi-Témiscamingue

3, rue Industrielle, bureau 7  
Ville-Marie, QC J9V 1S3  
[christine.moore@parl.gc.ca](mailto:christine.moore@parl.gc.ca)

819 629-2726



Club de l'Âge d'Or - Cercle de Fermières - Éducation populaire

